EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nº 7/2023

OBJET : ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGELEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LE CHEMIN « AU FIL DU GIFFRE » - VOIE VERTE - PENDANT LES TRAVAUX FORESTIERS

LE MAIRE DE LA RIVIERE ENVERSE

- VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 relatifs aux pouvoirs de police de la circulation routière dévolus au Maire dans la commune
- **VU** le Code de la Route,
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- VU la demande présentée par l'Office Nationale des Forêts de réaliser une coupe bois liée à la crise forestière sanitaire dûe aux scolytes de l'épicéa dans la parcelle D de la forêt communale située le long du Giffre à proximité de la station d'épuration de Morillon
- **VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2022-26 du 24/11/2022 autorisant cette coupe de bois complémentaire
- CONSIDERANT qu'en raison de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: du 2 mai 2023 au 16 juin 2023 inclus, jour et nuit, et week-end compris, le chemin « au Fil du Giffre » - Voie verte - situé à proximité de la station d'épuration de Morillon sera interdit à la circulation de tous véhicules, vélos ou piétons, entre le poteau directionnel « EN BAS DES ROSIERES 650 M » et le poteau directionnel « LES BOIS STATION 665 M » soit sur environ 1 km.

<u>ARTICLE 2</u>: Les services de l'ONF et l'entreprise RICHEZ Anthony, entreprise chargée d'effectuer les travaux, sont autorisés à circuler sur le secteur concerné par les travaux

ARTICLE 3: La signalisation nécessaire et conforme sera mise en place par l'ONF et l'entreprise chargée des travaux ; l'arrêté n'entrera en vigueur qu'après la mise en place de la signalisation

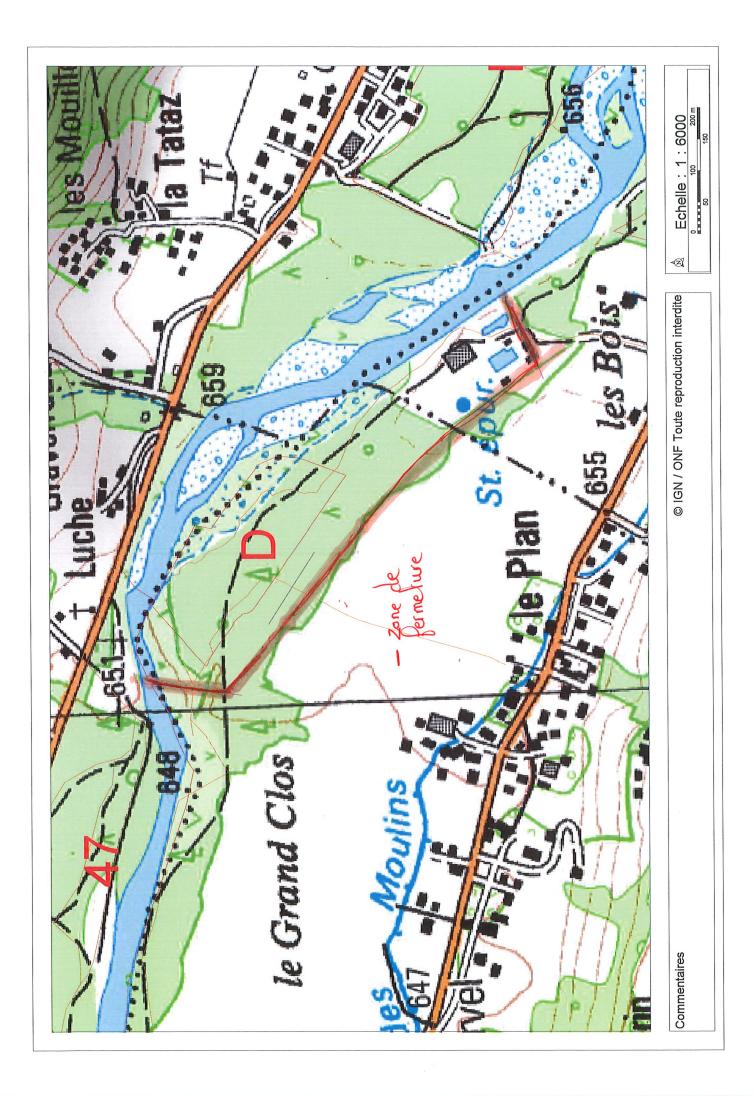
ARTICLE 4: L'entreprise doit assurer la propreté de la voie à proximité du chantier

<u>ARTICLE 5 :</u> : ampliation du présent arrêté sera adressé à Mr l'Adjudant-chef de la gendarmerie de Taninges-Samoëns, l'ONF , à la CCMG, qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA RIVIERE ENVERSE le 25 avril 2023

Le Maire

Sylvie ANDRES









26 avril 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

FORET COMMUNALE DE LA RIVIERE-ENVERSE

La forêt communale de La Rivière Enverse d'une surface de 30 hectares s'étend de 650 m d'altitude (bord du Giffre) à 1230 m (piste du Pornet en limite avec St Sigismond). Elle est divisée en 7 parcelles forestières appelées aussi unités de gestion.

UNE COUPE POUR LUTTER CONTRE LES PARASITES

Le scolyte est un petit coléoptère qui creuse des galeries sous l'écorce des épicéas pour y pondre ses œufs. Les larves qui en sortent se nourrissent de bois en creusant des galeries perpendiculaires à la galerie principale crée par la mère. Ces multiples galeries, en coupant la circulation de la sève, entrainent la mort des arbres.



Le scolyte taille 2 mm



Galeries creusées sous l'écorce



Epicéa attaqué

La parcelle forestière D située le long du Giffre vers le hameau « Le Plan » connait depuis plusieurs années des attaques de scolytes. Le déficit hydrique, engendré par les sécheresses répétées et le changement climatique global, affaiblit les arbres et les rend plus sensibles à ces attaques.

Le saviez vous?

Il peut y avoir 3 générations de scolytes par an en plaine contre 1 à 2 en montagne. Une coupe sanitaire va donc être menée ce printemps dans cette parcelle afin d'exploiter les arbres hébergeant des scolytes avant que ces derniers n'aient le temps d'accomplir leur cycle c'est à dire avant que les larves n'aient le temps de se transformer en adultes et d'essaimer pour aller pondre à leur tour sous l'écorce d'autres arbres sains.

UNE COUPE POUR ASSURER LA SECURITE DES USAGERS

Cette coupe va aussi permettre de sécuriser les chemins qui traversent le peuplement décimé. En effet, les arbres une fois secs deviennent fragiles et présentent un réel danger pour les usagers (chutes de branches, bris de cimes par le vent, effondrement, ..).

ATTENTION DANGER!

Chantier interdit au public

Pour la sécurité des usagers, les sentiers seront fermés et interdits au public pendant toute la durée de l'exploitation

UNE COUPE POUR VALORISER UN MATERIAU ECOLOGIQUE

Tout au long de sa vie un arbre capte et accumule du CO2 dans son bois participant ainsi à la réduction des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ce stockage du carbone est cependant plus important dans le jeune âge lorsque la croissance est rapide.

La récolte de bois participe donc à la lutte contre le changement climatique.

Il est important d'exploiter les arbres le plus rapidement possible dès les premiers signes de dépérissement (rougissement et chute des aiguilles, décollement d'écorce) avant que le bois ne se déprécie.



ET APRES

L'apport de lumière au sol engendré par la coupe des bois dépérissant va permettre la germination de multiples graines présentes dans le sol. En complément de cette régénération naturelle des plantations d'enrichissement auront lieu. Elles se feront au moyen d'essences présentes actuellement de manière naturelle plus au Sud. Elles seront davantage adaptées au climat futur.

L'objectif étant d'avoir des peuplements diversifiés (= composés d'arbres d'essences, d'âge et de hauteur différentes) qui présenteront une meilleure résilience.